

L'interdépendance des droits

L'interdépendance des droits consiste à reconnaître que la réalisation d'un droit est intimement liée à celle des autres droits.

Les avancées pour un droit auront des retombées positives pour d'autres droits : le droit à l'éducation permet ainsi une plus grande participation citoyenne aux enjeux démocratiques. D'un autre côté, les reculs dans la réalisation d'un droit auront des conséquences négatives pour celle des autres droits : lorsqu'on brime le droit de manifester, par exemple, on empêche des organisations de faire des gains pour le droit au logement, à l'éducation ou à un revenu suffisant.

L'interdépendance des droits a été reconnue par la communauté internationale lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993 :

Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter des droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance.

Conférence mondiale sur les droits humains, Vienne, 1993. Art. 5

Un exemple d'interdépendance des droits

Quand une famille monoparentale ne peut couvrir ses besoins de base parce que les programmes sociaux ne lui permettent pas l'accès à des ressources financières suffisantes, ce sont ses droits économiques qui sont brimés. Le fait de ne pas avoir accès à l'éducation (parce que les mesures d'accessibilité sont insuffisantes) ou à une formation qualifiante empêche les personnes d'occuper des emplois de qualité et les relègue à des emplois précaires, mal payés, non syndiqués et avec de mauvaises conditions de travail. C'est alors le droit au travail qui est affecté. De plus, les familles monoparentales à faible revenu ou assistées sociales sont souvent la cible de préjugés, notamment de la part de propriétaires peu scrupuleux, les privant ainsi de jouir pleinement du droit au logement. Finalement, avoir à composer, jour après jour, avec le stress occasionné par tous ces manques de ressources (manque de nourriture, factures à payer, préjugés négatifs, etc.) peut mener à une détérioration de la santé physique et mentale. C'est alors le droit à la santé qui est atteint.

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec



- Quels sont les principaux droits en jeu au sein de nos organisations respectives ? La violation de ces droits vient-elle affecter d'autres droits des personnes que nous rejoignons ?
- Quel est le niveau d'appropriation du concept d'interdépendance des droits au sein de notre organisation ? Comment en tenons-nous déjà compte dans nos pratiques et nos luttes ?
- Quel est l'intérêt et le potentiel de ce concept pour notre organisation ? Y a-t-il lieu de chercher à l'intégrer davantage ? Comment ?

LES DROITS HUMAINS EN PÉRIL

Le tout à la croissance

De plus en plus, c'est la croissance économique qui oriente les décisions des gouvernements, plus que tout autre objectif de société. Au nom de la croissance et de la compétitivité, les gouvernements :

- Refusent de prendre des mesures nécessaires à la réalisation des droits ;
- Réorientent des programmes pour soutenir l'économie néolibérale plutôt que les droits ;
- Adoptent des lois, programmes et politiques incompatibles avec la réalisation des droits.

Priorité à la croissance économique et conséquences pour les droits: quelques exemples

La priorité à la croissance...	Exemples	Droits atteints
... au détriment du travail décent	<ul style="list-style-type: none"> • Lois spéciales pour forcer le retour au travail des employéEs de Poste Canada et d'Air Canada/Avéos et éviter que le conflit de travail ne nuise à l'économie • Travail salarié remplacé par du travail autonome, avec des conditions de travail plus précaires • Augmentation de l'emploi précaire, qui touche particulièrement les femmes • Salaire minimum insuffisant pour permettre la réalisation des droits 	Droit au travail, droits syndicaux, droit à l'égalité, droit à un niveau de vie suffisant, etc.
... au détriment des programmes de soutien au revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Coupures à l'aide sociale • Compressions dans les ressources d'aide aux personnes ayant un problème de toxicomanie • Programme d'assurance chômage réorienté pour soutenir l'économie néolibérale, entraînant notamment une pression à la baisse sur les salaires 	Droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, etc.
... au détriment du partage des richesses	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des impôts des plus riches et des entreprises qui entraîne des compressions dans les services publics (hausse des frais de scolarité, hausse des tarifs d'électricité, etc.) • Discours qui rend les personnes en situation de pauvreté responsables de leur situation 	Droit à la santé, droit à l'éducation, droit au logement, droit à l'égalité, etc.
... au détriment de l'environnement et de l'autodétermination des peuples	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du Nord du Québec en violation avec le droit des peuples autochtones à l'autodétermination • Démantèlement des mécanismes fédéraux d'inspection environnementale • Développement tous azimuts des sables bitumineux • Réorientation de l'aide internationale en fonction des intérêts commerciaux du Canada 	Droit à l'eau, droit à l'environnement sain, droits des peuples autochtones, droit à la participation, droit à la santé, etc.



- Partageons-nous ces constats ? Quelles manifestations du « tout à la croissance » notre organisation a-t-elle observées ?
- Quels défis le « tout à la croissance » pose-t-il pour notre organisation ?
- Quels sont les effets, directs ou indirects, sur l'ensemble des droits des personnes que nous défendons ?
- Quelles sont les conséquences pour le droit à l'égalité ? Comment les femmes sont-elles plus spécifiquement affectées ? Comment les violations de droits engendrées par le « tout à la croissance » sont-elles accentuées pour les personnes qui vivent une ou plusieurs formes de discrimination ?

LES DROITS HUMAINS EN PÉRIL

La marchandisation

Les gouvernements abandonnent progressivement leurs responsabilités dans plusieurs secteurs d'activité liés aux droits : santé, éducation, logement, alimentation, etc. Ils laissent le libre marché jouer un rôle de plus en plus grand dans ces secteurs. Or, le libre marché n'a pas pour objectif la réalisation des droits. Il n'a qu'un objectif : le profit.

Quand les gouvernements se retirent pour laisser place au marché : quelques exemples

	Exemples	Droits atteints
Biens publics : une marchandisation croissante	Éducation <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des frais de scolarité • Compressions dans la lutte à l'analphabétisme : contribution qui se limite principalement à l'acquisition de compétences pour le marché du travail • Éducation axée sur l'employabilité et la formation de la main d'œuvre 	Droit à l'éducation, droit à la santé, droit d'association, etc.
	Santé <ul style="list-style-type: none"> • Taxe santé • Ouverture de cliniques privées • Investissements en fonction des bénéfices pour l'industrie pharmaceutique... au détriment de la prévention • Médicalisation des phénomènes réguliers (ménopause, maternité, etc.) • Logique de rentabilité en santé mentale qui va à l'encontre des droits et de la dignité des personnes • PPP pour les bâtiments... mais aussi pour définir des politiques sociales 	Droit à la santé, droit au consentement libre et éclairé, à l'intégrité et à la sûreté, droits des femmes, etc.
Biens marchands : de moins en moins de contrôle gouvernemental	Alimentation <ul style="list-style-type: none"> • Refus d'étiqueter les OGM • Surveillance insuffisante de l'Agence canadienne de l'inspection des aliments • Manque de réglementation sur les produits transformés, la malbouffe, etc. • Politique tournée vers l'exportation plutôt que vers la souveraineté alimentaire • Manque de contrôle des prix des aliments de base 	Droit à l'alimentation, droit à l'information, droit à la santé, etc.
	Logement <ul style="list-style-type: none"> • Inaction face à la hausse du prix des loyers • Interventions insuffisantes face à la discrimination dans l'accès au logement • Inaction face au manque de logements et à la surpopulation dans les communautés des Premières Nations • Absence de politique sur l'itinérance fondée sur les droits 	Droit au logement, droit à la santé, droit à un niveau de vie suffisant, droit à l'égalité, etc.



- Partageons-nous ces constats ? Quelles manifestations de la « marchandisation » notre organisation a-t-elle observées ?
- Quels défis la « marchandisation » pose-t-elle pour notre organisation ?
- Quels sont les effets, directs ou indirects, sur l'ensemble des droits des personnes que nous défendons ?
- Quelles sont les conséquences pour le droit à l'égalité ? Comment les femmes sont-elles plus spécifiquement affectées ? Comment les violations de droits engendrées par la « marchandisation » sont-elles accentuées pour les personnes qui vivent une ou plusieurs formes de discrimination ?

Ligue des
droits et libertés

LES DROITS HUMAINS EN PÉRIL

Les atteintes à la démocratie

Plusieurs organisations observent des atteintes importantes à la démocratie et aux droits civils et politiques (droit à l'information, droit d'association, liberté d'expression, etc.). La participation citoyenne devient un privilège. Les personnes qui résistent ou s'opposent à la société de marché sont exclues, bâillonnées, réprimées. Il en va de même des personnes marginalisées et des organisations qui les défendent. La morale conservatrice aggrave ces problèmes, en remplaçant les droits de tous par des privilèges réservés à ceux et celles qui les méritent.

Démocratie sous attaque et effets sur les droits : quelques exemples

	Exemples	Droits atteints
Important déficit démocratique	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du bâillon pour mettre fin au débat parlementaire • Recours à des lois «mammouth» pour : <ul style="list-style-type: none"> – Faire disparaître l'organisme «Droits et démocratie» – Imposer la réforme contestée sur l'assurance-emploi – Modifier des lois sur des lacs et rivières, etc. • Blocage des demandes d'accès à l'information des journalistes • Camouflage d'informations sur l'industrie nucléaire 	Droit à l'information, droits des peuples autochtones, etc.
Bâillonnement, exclusion et marginalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Usage du règlement P6 pour empêcher certaines manifestations • Loi C-377 visant à affaiblir le mouvement syndical • Coupures dans le financement des groupes en santé des femmes • Organisations de défense des droits des personnes non-syndiquées ou à l'aide sociale aucunement impliquées dans le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi + • Indifférence du Gouvernement du Canada envers les femmes autochtones tuées et disparues • Répression policière envers les personnes itinérantes • Accès à la justice de moins en moins accessible 	Droit de manifester, liberté d'expression, droit d'association, droit à l'égalité, droit à la justice, etc.
Dérapages de la morale conservatrice	<ul style="list-style-type: none"> • Droits qui deviennent des privilèges pour les personnes qui « le méritent » plutôt que de s'appliquer à tous et à toutes • Idéologie du mérite en assurance-emploi, qui distingue les « bons » des « mauvais » chômeurs • Loi C-31 qui rend le droit d'asile dépendant d'un jugement moral • Abolition du Programme de contestation judiciaire, un outil essentiel au droit des LGBT et des femmes à l'égalité juridique • Remise en question du droit à l'avortement 	Droit à l'égalité, droit à la justice, droit à la sécurité, etc.



- Partageons-nous ces constats ? Quelles atteintes à la démocratie notre organisation a-t-elle observées ?
- Quels défis ces attaques posent-elles pour notre organisation ?
- Quels sont les effets, directs ou indirects, sur l'ensemble des droits des personnes que nous défendons ?
- Quelles sont les conséquences pour le droit à l'égalité ? Comment les femmes sont-elles plus spécifiquement affectées ? Comment les violations de droits causées par les atteintes à la démocratie sont-elles accentuées pour les personnes qui vivent une ou plusieurs formes de discrimination ?

Alternatives et perspective de luttes

Et maintenant?

Le *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada* montre que les droits humains sont en recul. Mais au-delà de ce recul, le rapport fait un constat plus grave encore : **le projet de société actuel**, avec le tout à la croissance, la marchandisation et les attaques à la démocratie, **est incompatible avec la réalisation des droits humains**.

Pour rétablir les droits humains, il est donc incontournable de réfléchir à des alternatives.

Repenser la société

Quelle société veut-on se donner ? Avec quels moyens ? Quelle serait la place ou le rôle de la croissance économique dans un projet de société fondé sur les droits humains ? Comment seraient organisés les rapports de travail ? Quel rôle y joueraient les organisations syndicales, communautaires, écologistes et féministes ? Comment serait organisée la vie démocratique ? Quel serait le rôle de l'éducation et de l'éducation aux droits ? Ce ne sont que quelques exemples de questions auxquelles les conclusions du rapport nous invitent à réfléchir.

Repenser nos luttes et pratiques

Pour aspirer à une société où tous les droits humains sont reconnus, devons-nous revoir certaines de nos pratiques et manières de mener nos luttes ? Pourrions-nous inventer de nouvelles façons de lutter ensemble ? Avons-nous déjà des exemples de pratiques porteuses ? Quels obstacles et défis sommes-nous appelés à rencontrer (enjeux de financement, besoins criants des usagers) ? De quelles ressources et moyens disposons-nous pour y faire face ?

Partager des revendications porteuses

Quelles revendications pourrions-nous porter ensemble pour rompre avec le projet de société actuel ? Plusieurs idées sont déjà mises de l'avant par des groupes : revenu minimum garanti, régime public d'assurance-médicaments, éducation hors-marché, contrôle du prix des aliments, etc. Ces revendications vont-elles dans le sens de la réalisation de tous les droits ? Quel est leur potentiel et quelles sont leurs limites ? Quelles autres propositions pourrions-nous mettre de l'avant ?



- Au-delà de la dénonciation, que pouvons-nous maintenant construire avec les autres organisations signataires du rapport ?
- Comment, à la lumière des conclusions du rapport, pouvons-nous repenser notre manière de mener nos luttes et pratiques ?
- Quelles revendications plus larges, fondées sur l'interdépendance des droits, pourrions-nous porter ensemble afin de contrer les trois tendances et de faire des droits humains une finalité commune ?

S'engager pour une société où tous les droits sont respectés

La Ligue des droits et libertés invite les organisations qui adhèrent au *Rapport sur l'état des droits humains* à s'engager pour promouvoir une société où tous les droits sont respectés.

Cet engagement peut prendre plusieurs formes :

- **Faire connaître** les conclusions du rapport aux membres de l'organisation en diffusant le rapport et le résumé et en créant, au besoin, des outils supplémentaires qui tiennent compte des besoins des membres ;
- **Mobiliser** les membres en vue du Forum national d'avril 2014 ;
- **Favoriser l'appropriation** des constats du rapport et la réflexion sur les perspectives en créant des occasions d'échanges : conférences, ateliers, formations, rencontres, etc.
- **Prendre position** en faveur d'un projet de société fondé sur les droits humains dans le cadre d'un Conseil d'administration et de l'Assemblée générale annuelle ;
- **Approfondir** la réflexion sur les alternatives et les perspectives de lutte ;
- **Intégrer** les constats du rapport dans les prises de position, les publications, les analyses et les campagnes de mobilisation de l'organisation ;
- **Interpeller** les élus sur la base des conclusions du rapport ;
- **Collaborer** avec d'autres organisations dans la recherche d'alternatives et dans des prises de position et interventions conjointes, basées sur l'analyse du rapport ;
- **Diffuser** les conclusions du rapport auprès d'un public plus large ;
- **Produire un paragraphe dans le rapport annuel** qui annonce l'engagement de l'organisation.

UN PARAGRAPHE DANS LE RAPPORT ANNUEL

L'exemple du CATHII

Suite à son adhésion au Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada, le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) a intégré le passage suivant dans son rapport annuel :

Le CATHII a participé à la consultation de La Ligue des droits et libertés qui visait à faire un portrait de l'état des droits humains au Québec. Le CATHII a su inscrire les enjeux de la traite humaine dans ce rapport qui vise à souligner que tous les droits sont universels, indivisibles et interdépendants, proposant une approche globale de la promotion et de la protection des droits humains, incluant les droits économiques, sociaux et culturels. Pour les enjeux liés à la traite des personnes, cela signifie que les êtres humains sont considérés comme des personnes à part entière et qu'ils peuvent jouir simultanément de tous les droits et libertés, ainsi que de la justice sociale. À l'instar des 40 regroupements et organisations du Québec, le CATHII dénonce l'ordre social actuel qui favorise la marchandisation, limite la démocratie et opte pour une croissance à tout prix, favorisant ainsi l'exploitation des personnes et la traite humaine.